



Principales décisions du Conseil communal du 20 février 2024

Affaires générales

- Approbation de la modification du Règlement Général de Police Administrative en matière de délinquance environnementale.
- Approbation du protocole de collaboration avec le département de la police des contrôles du service public de Wallonie agriculture, ressources naturelles et environnement. La signature de ce protocole est une condition pour bénéficier d'un subside pour l'engagement d'un agent constateur environnement.
- Renouvellement du règlement permettant l'octroi de primes à la stérilisation des chats domestiques, dans les mêmes termes : 20 € par chat avec un maximum de 2 chats par ménage.
- Approbation de renouvellement de la convention de partenariat avec la commune des Bons Villers dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique des bâtiments privés.
- Approbation du tableau de bord et du rapport financier et d'activités du Plan de Cohésion Sociale 2023.

Circulation

- Approbation du nouveau règlement complémentaire de circulation routière relatif aux aménagements de voirie pour réduire la vitesse à la Haute rue à Glabais.
- Approbation du règlement complémentaire de circulation routière relatif à la création de deux zones de stationnement de 9h à 19h à durée limitée à la rue Louis Taburiaux.

Environnement

- Approbation du règlement relatif à l'acquisition de badges d'accès aux points d'apport volontaire, conteneurs pour déchets enterrés. La Ville offre un badge gratuit à tout ménage qui en fait la demande ; les badges supplémentaires seront vendus au prix de 2,50 €.
- Approbation du règlement du Concours "Genappe, Villages fleuris" 2024.

Finances

- Prise d'acte de l'arrêté du ministre des Pouvoirs locaux du 23 janvier 2024 approuvant le budget communal 2024, Services ordinaire et extraordinaire sous réserve de réformation.
- Approbation du compte 2021 de la fabrique d'église de Genappe.

Secrétariat communal

- Approbation de la décision du Collège communal de ne pas remettre en ligne les réunions du Conseil communal.

Travaux

- Approbation des conditions et du mode de passation du marché de travaux relatif à la réfection de voiries en hydrocarboné pour le programme 2024. Le montant estimé s'élève à 161.417,27 €.
- Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de services pour la désignation d'un opérateur pour la promotion, coordination, évaluation et suivi de chantiers de rénovations énergétiques des bâtiments privés de Genappe et de Les Bons Villers
- Le montant estimé s'élève à 48.250 €, dont 30.250 € pour Genappe et 18.000 € pour Les Bons Villers.